

Loi n° 43-2020 du 20 août 2020
autorisant la ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

43-2020

Fait à Brazzaville, le 20 août 2020



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

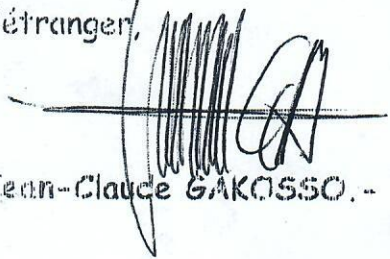
Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et des congolais de
l'étranger,



Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre des postes, des télécommunications
et de l'économie numérique,



Léon Juste IBOSSO.-

Décret n° 2020-286 du 20 août 2020

portant ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 43-2020 du 20 août 2020 autorisant la ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Est ratifiée la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2020-286

Fait à Brazzaville, le 20 août 2020


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Clément MOUAMBA.-

Le ministre des affaires étrangères, de la
coopération et des Congolais de l'étranger,


Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre des postes, des télécommunications et
de l'économie numérique,


Léon Juste IBOMBO.-